

Clermont Auvergne Innovation et l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) déploient leur partenariat en faveur des chercheurs de l'Université Clermont Auvergne et des entrepreneurs

Le 2 juin 2022, Clermont Auvergne Innovation, filiale de valorisation de l'Université Clermont Auvergne et l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) concrétisent un partenariat pour mieux informer les chercheurs et entrepreneurs sur la propriété intellectuelle.

Cette collaboration, actée par une convention d'une durée de 3 ans, a pour but de sensibiliser les laboratoires de l'Université Clermont Auvergne aux problématiques de propriété intellectuelle qu'ils peuvent rencontrer, via la mise en place d'actions spécifiques et la mise en œuvre d'une offre commune aux deux organismes, notamment pour les futurs entrepreneurs.

Deux structures pour favoriser les collaborations public-privé

Clermont Auvergne Innovation, filiale de valorisation de l'Université Clermont Auvergne, a pour mission d'accompagner les projets d'innovations en facilitant les collaborations et le transfert technologique entre les laboratoires de recherche de l'Université et le monde socio-économique. Elle permet aux entreprises d'accéder aux actifs et compétences de la communauté scientifique, et aux chercheurs de valoriser leurs innovations de l'idéation à la création et au développement d'entreprises DeepTech.

Véritable source de produits ou services innovants pour le gain en compétitivité des entreprises, elle se positionne comme un acteur majeur du développement économique du territoire.

L'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI), sous la tutelle du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance et implanté en Auvergne-Rhône-Alpes depuis 1965, participe à la mise en œuvre des politiques publiques pour le soutien à l'innovation et à la compétitivité des entreprises, notamment dans le domaine de la propriété industrielle et la lutte anti-contrefaçon.

L'Institut accompagne les chercheurs, startupeurs, créateurs d'entreprises pour que la Propriété industrielle soit un véritable levier de leur développement. Il accompagne également les entreprises

dans l'initiation et la mise en œuvre de leur stratégie de propriété industrielle. Le réseau national de l'INPI, avec ses délégations régionales au plus proche des acteurs économiques et de la recherche, apporte son expertise et engage des actions de promotion de la propriété industrielle afin de contribuer à l'efficacité de l'écosystème de l'innovation pour un meilleur accompagnement des innovateurs.

Forts de leurs atouts et missions respectives, c'est tout naturellement que Clermont Auvergne Innovation et l'INPI ont souhaité joindre leurs efforts pour **accroître la prise de conscience et faciliter l'intégration de la propriété intellectuelle** à la fois dans les laboratoires de la recherche publique, et les entreprises.

Ce partenariat a pour objectif de **fluidifier la mise en place de collaborations public-privé, en soutenant la valorisation et le transfert de projets** vers le monde socio-économique, à travers des actions à destination des chercheurs, porteurs de projet, entrepreneurs et entreprises.

Un partenariat au service des entreprises et chercheurs

L'association de ces deux structures permet un accompagnement complet et une mise en œuvre globale de la stratégie de propriété intellectuelle tant pour les entreprises que pour les laboratoires de recherche du site clermontois.

Là où Clermont Auvergne Innovation a la capacité de **détecter des projets en besoin de conseil** en propriété intellectuelle dans les laboratoires et dans les entreprises en recherche/construction d'innovations, l'INPI **apporte son expertise** pour sensibiliser et valider avec Clermont Auvergne Innovation **la meilleure approche** en fonction des profils.

Ce partenariat prévoit ainsi la mise en place de services ou programmes d'accompagnement adaptés pour la mise en œuvre et la promotion de la propriété intellectuelle pour les projets et/ou les entreprises, tel que : la **protection et valorisation des innovations, la préservation des savoir-faire, la contractualisation et la dimension internationale.**

Les premières actions communes envisagées sont :

- la sensibilisation à la propriété intellectuelle auprès des laboratoires/chercheurs de l'Université Clermont Auvergne afin d'appréhender au mieux la mise en place des partenariats publics-privés ;
- la construction d'une offre d'accompagnement commune et cohérente entre l'INPI et Clermont Auvergne Innovation à destination des créateurs et entrepreneurs du territoire.

L'objectif de ce partenariat est une approche collaborative pour la facilitation et la sécurisation des partenariats public-privé, grâce à des actions qui seront mises en place courant de l'année 2022.

A PROPOS DE CLERMONT AUVERGNE INNOVATION

Clermont Auvergne Innovation, filiale de valorisation de l'Université Clermont Auvergne et du site académique dans son ensemble, est dédiée à la valorisation, au transfert de technologie et à la création et au développement d'entreprises de technologie innovante. Elle a pour mission d'assurer l'interface entre les laboratoires de recherche de l'université et le monde économique en simplifiant et en accélérant les collaborations et leur valeur ajoutée. Elle permet l'accès agile des entreprises aux actifs et compétences de la communauté scientifique, assure la détection de solutions innovantes issues de travaux de recherche, jusqu'à la création et l'accélération de start-ups Deeptech.



Pour en savoir plus : www.clermontauvergneinnovation.com

Contact presse

Yannick Izoard
yannick.izoard@clermontauvergneinnovation.com
06.73.19.81.36

A PROPOS DE L'INPI



Au-delà de son action d'enregistrement et de délivrance de titres (brevets, marques, dessins et modèles), l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) agit en faveur du développement économique par ses actions de sensibilisation et de valorisation de l'innovation et de ses enjeux. L'Institut accompagne tous les innovateurs pour qu'ils transforment leurs projets en réalisations concrètes, leurs innovations en valeur. Établissement public autofinancé et placé sous la tutelle du ministère en charge de la propriété industrielle, l'INPI participe également activement à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine de la propriété intellectuelle, du soutien à l'innovation et à la compétitivité des entreprises tout comme de la lutte anti-contrefaçon. Dépositaire de tous les titres de propriété industrielle déposés en France et des données du Registre National du Commerce et des Sociétés, l'INPI diffuse plus de 61,2 millions de données ouvertes, libres et réutilisables. L'INPI est désormais l'opérateur du guichet pour les formalités des entreprises (créations, modifications, cessations). Enfin, l'INPI est en charge de l'homologation des indications géographiques artisanales et industrielles.

inpi.fr – data.inpi.fr – formalites.entreprises.gouv.fr



Pour en savoir plus : www.inpi.fr

Contact presse

Amaria LAHMRI
alahmri@inpi.fr
01.56.65.81.81

©Clermont Auvergne Innovation – juin 2022

Elisabeth DELALANDE
Déléguée régionale de l'INPI Auvergne-
Rhône-Alpes

Pierre-Charles ROMOND
Président de Clermont Auvergne Innovation

